

### **Soutien aux commerçants**

Depuis 2020, le commerce de proximité s'améliore à Meudon, avec une nouvelle génération de boutiques, restaurants et traiteurs 100 % meudonnais, qui apportent plus de vie et de proximité dans les quartiers.

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 08/11/2024

### **Aides aux démarches**

Les commerçants peuvent bénéficier du soutien de la Ville pour diverses démarches :

L'occupation du domaine public (terrasse, mobilier extérieur, ...),

La transformation de votre devanture

L'obtention d'une licence de débit de boisson

La recherche de locaux vacants

Le stationnement

Tout sujet relevant des compétences de la mairie

Autres démarches

Obtenir une licence de débit de boisson

Demander une autorisation de vente au déballage

### **Promouvoir son commerce**

Nouveau commerçant ? Faites-vous connaître auprès des Meudonnais :

#### **Sur le magazine municipal Chloroville**

Contactez la direction de la communication et de la participation citoyenne au 01 41 14 81 82

#### **Par des insertions publicitaires dans divers supports de la Ville: magazine, plan, brochures, guides...**

Contactez la société CMP au 01 45 14 14 34 ou au 06 87 55 08 22

***ATTENTION ! Seule la société CMP est habilitée par la Ville à commercialiser des espaces publicitaires pour le compte de la Ville.***

*Aucune autre régie publicitaire ne peut se prévaloir de cela. En cas de doute,*

*appelez la direction de la communication et de la participation citoyenne au 01 41 14*

*81 82*

### **Sur la page Facebook "Je fais mes courses à Meudon"**

Créée pendant la crise sanitaire, cette page a été maintenue pour permettre aux commerçants et artisans de la Ville de faire la promotion de leurs ouvertures, de leurs changements d'enseigne, de la création de nouveaux services, d'un anniversaire...

Accéder à la page Facebook

### **Meudon Commerce**

Meudon Commerce est l'association des commerçants et artisans de Meudon qui ont décidé d'unir leurs efforts afin de dynamiser le commerce local. Son site internet est à disposition pour fournir des informations évolutives sur la vie associative et l'activité économique de la Ville.

### **Sécuriser son magasin**

Les polices nationale et municipale avec la Ville de Meudon vous proposent quelques conseils pour que votre magasin soit plus sécurisé. Adoptez les bons réflexes !

#### **Fond monétaire**

**Conserver un fond de caisse minimal**, pour éviter d'accumuler une trop grosse somme d'argent et n'effectuez jamais de changement de caisse durant les heures d'ouvertures.

**Éviter les habitudes de chemins**, de jours ou d'horaires quand vous vous rendez faire vos dépôts de banque.

Si vous autorisez le paiement par chèque bancaire, rappelez-vous de systématiquement

**demander 2 justificatifs d'identité** pour éviter les chèques en bois.

S'assurer que votre **coffre-fort est aux normes** et bien protégé en cas de cambriolages

(codes, placés sous alarme, à la vue de la vidéo-surveillance...).

Former votre personnel aux **mesures de prévention**.

#### **Sécurisation**

Installer, dans la mesure du possible, un **système de vidéo-surveillance** dans vos locaux et indiquez-le sur la devanture de votre magasin.

Veiller à être **vigilant à l'ouverture, comme à la fermeture**, de votre commerce :

les vols sont le plus souvent commis à ces moments clés !

Ne pas hésiter à **signaler tout fait ou individu suspect** en appelant les forces de l'ordre.

### **Dispositif tranquillité vacances**

Chaque année, les polices municipale et nationale proposent des passages fréquents à votre domicile, ou dans votre commerce, pendant votre absence pour vos vacances. Si les forces de l'ordre constatent une anomalie lors d'une patrouille, vous serez ainsi prévenu sur-le-champ. Pour bénéficier de ce service gratuit, vous pouvez vous rendre sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ou en vous rendant au commissariat directement.

#### **Information de contact**



##### **Hôtel de Ville**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h30*

*Jeudi et samedi*

*8h30-12h*

*Fermé l'après-midi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon*

*Tél. : 01 41 14 80 00*

##### **Mairie annexe**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi*

*9h-12h et 13h30-17h*

*Jeudi : 9h-12h*

*Fermée l'après-midi*

*et le samedi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt*

*Tél. : 01 41 28 19 40*